Informations de base

1996/0275(CNS) CNS - Procédure de consultation Règlement	Procédure terminée
Huile d'olive: mesures spéciales (modif. règl. 2262/84/CEE) **Subject** 3.10.07 Matières grasses végétales et animales, huiles	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	AGRI Agriculture et développement rural		

Conseil de l'Union européenne	**Formation du Conseil**	**Réunions**	**Date**
	Agriculture et pêche	1995	1997-03-17

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
12/11/1996	Publication de la proposition législative	COM(1996)0571	Résumé
15/01/1997	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
04/02/1997	Vote en commission		
17/03/1997	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
17/03/1997	Fin de la procédure au Parlement		
25/03/1997	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1996/0275(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Règlement du Parlement EP 52-p1 Traité CE (avant Amsterdam) E 043
État de la procédure	Procédure terminée

Dossier de la commission	AGRI/4/08563

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0070/1997 JO C 085 17.03.1997, p. 0172-0175	21/02/1997	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1996)0571 JO C 378 13.12.1996, p. 0016	12/11/1996	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Règlement 1997/0533
JO L 083 25.03.1997, p. 0001-0001 Résumé

Huile d'olive: mesures spéciales (modif. règl. 2262/84/CEE)

1996/0275(CNS) - 21/02/1997 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a approuvé la proposition visant à modifier le règlement 2262/84/CEE prévoyant des mesures spéciales dans le secteur de l'huile d'olive.

Huile d'olive: mesures spéciales (modif. règl. 2262/84/CEE)

1996/0275(CNS) - 12/11/1996 - Document de base législatif

OBJECTIF : la proposition de réglement vise à prolonger d'une année le cofinancement communautaire des agences huile d'olive, afin de garantir leur fonctionnement régulier et de renforcer leur autonomie administrative. CONTENU : la bonne application des réglements communautaires dans le secteur de l'huile d'olive a nécessité la création d'agences de contrôle chargées de veiller au respect des obligations réglementaires dans les Etats membres producteurs d'huile d'olive. Etant donné que les travaux confiés aux agences doivent être réalisés durant la campagne 1997/1998, la Commission juge nécessaire de prévoir une participation communautaire aux dépenses des agences pour cette période afin de leur assurer un fonctionnement efficace. Les conséquences financières pour le budget communautaire sont évaluées à 12,1 MECU, étalés sur 1997 et 1998. La Commission examinera avant le 01/10/1997 la nécessité de maintenir le cofinancement des agences après la campagne 1997/98.

Huile d'olive: mesures spéciales (modif. règl. 2262/84/CEE)

1996/0275(CNS) - 17/03/1997 - Acte final

OBJECTIF : maintenir pour une une année, dans l'attente de la réforme de l'OCM "huile d'olive", l'aide financière actuelle pour les agences de contrôle dans ce secteur. MESURE DE LA COMMUNAUTE : règlement 533/97/CE modifiant le règlement 2262/84/CEE prévoyant des mesures spéciales dans le secteur de l'huile d'olive. CONTENU : le règlement prévoit que les dépenses effectives des agences "huile d'olive" sont couvertes pour la campagne 1997/98 par le budget général des Communautés à raison de 50%. La Commission examinera avant le 01/10/1997 la nécessité de maintenir le cofinancement des agences après la campagne 1997/98. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR: 25/03/1997